



L'espace acoustique est tout ce que nous entendons. Cet espace influence nos conditions de vie d'une manière immédiate et, comme nous ne pouvons pas nous empêcher d'entendre, d'une manière inévitable. L'espace acoustique est malléable. Il peut être créé, entretenu ou développé. Nous reconnaissons l'espace acoustique comme un composant élémentaire de notre espace vital et nous nous efforçons, dans son aménagement et son développement, de respecter les valeurs suivantes:

- L'espace acoustique est un bien commun. Il appartient à tous.
- La conception de l'espace acoustique appartient à chacun et est l'affaire de tous. Une égalité de participation doit être respectée pour chacun.
- La participation à l'espace acoustique exige une capacité d'autodétermination et le développement d'un sentiment de responsabilité vis à vis du son urbain.
- Les villes sont des lieux d'une grande diversité et richesse acoustiques, elles doivent rester un espace libre et sans barrières.
- Même dans l'espace acoustique de la ville, les citoyens doivent pouvoir conserver la souveraineté totale sur leur corps ainsi que le droit de protéger leur santé.

En se basant sur toutes ces valeurs, nous avons déterminé les objectifs suivants:

- Nous voulons permettre et encourager la diversité et la richesse du son.
- Nous percevons les travaux de construction, la planification des transports ainsi que l'aménagement urbain de notre ville comme partie intégrante des processus acoustiques.
- Nous souhaitons faire maîtriser le son dans tous les lieux publics y compris celui des transports en commun.
- Nous aspirons à une réduction du bruit imposé dans la sphère publique pour le confort des salariés et des consommateurs.
- Nous désirons permettre à tous les malentendants de pouvoir participer au processus et ainsi s'intégrer davantage à la société.
- Nous appelons les institutions pédagogiques, en particulier les jardins d'enfants, à acquérir dans leur travail des compétences dans le domaine acoustique.
- Nous voulons encourager un comportement responsable, innovant et engagé dans la vie sociale. En ce qui concerne l'acoustique ainsi que favoriser de nouveaux moyens pour lutter contre la pollution par le bruit qui nous entoure.

Avec la Charte de Linz, nous plaçons l'ouïe au centre de notre mission et nous invitons les autres communes à intégrer cette Charte.

Nous appelons les législateurs à considérer l'espace acoustique comme le point central de l'espace vital.

Nous savons et sommes convaincus que les hommes sont influencés et touchés intérieurement par ce qu'ils entendent.

Agir en étant conscient de l'acoustique crée une qualité de vie et favorise une participation individuelle à la communication en société. »